Finalité 5 - Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Une consommation et une production plus responsables se doivent d'être à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et de limiter au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre. Les efforts en recherche et développement doivent être orientés dans cette perspective, afin de générer des innovations techniques ou organisationnelles, au service du progrès social et de l'épanouissement de chacun.

Sommaire

Les indicateurs actualisés dans l'édition 2014 portent la mention "mise à jour 2014"; les indicateurs reconduits à l'identique de l'édition précédente celle de « édition 2013 ».

■5-1 - L'agriculture biologique (mise à jour 2014)	p.	2
■5-2 - Les rotations culturales blé-tournesol et maïs (édition 2013)	p.	4
■5-3 - La vulnérabilité économique des exploitations agricoles (mise à jour 2014)	p.	6
■5-4 - Les emplois dans les éco-activités (édition 2013)	p.	8
■5-5 - La prise en compte de l'environnement par les entreprises (mise à jour 2014)	p.	10
■5-6 - L'effort de recherche et de développement (mise à jour 2014)	p.	11
■5-7 Le tourisme durable (édition 2013)	p.	13
■5-8 La production de déchets ménagers et assimilés (mise à jour 2014)	p.	17
■5-9 Le traitement des déchets ménagers et assimilés (édition 2013)	p.	20
■5-10 La dynamique économique régionale et l'adaptabilité du territoire (édition 2013)	p.	23

5-1 L'agriculture biologique (mise à jour 2014)

Pertinence

L'agriculture biologique vise à produire des aliments de qualité, en respectant la santé, l'environnement et en préservant les ressources. Elle constitue un mode de production alternatif à l'agriculture conventionnelle qui contribue à un meilleur respect des équilibres naturels, au maintien d'une plus grande biodiversité et à un développement durable de l'activité agricole. Elle se distingue par son mode de production qui exclut l'usage des produits chimiques de synthèse et des organismes génétiquement modifiés (OGM), supprime l'usage des fertilisants minéraux et favorise le recyclage des matières organiques. Elle nourrit les animaux avec des aliments provenant de l'agriculture biologique et prend davantage en compte leur bien-être. Tout au long de la filière, les opérateurs de l'agriculture biologique respectent un cahier des charges rigoureux qui privilégie les procédés non polluants et respectueux des écosystèmes. Les agriculteurs en agriculture bio cherchent à valoriser la spécificité de leurs produits.

L'indicateur proposé porte sur la part de la surface agricole utilisée (SAU) en mode de production biologique. Il permet de suivre la contribution de Midi-Pyrénées à l'objectif national fixé par la loi Grenelle 1 du 3 août 2009 : porter la part de la SAU en agriculture biologique à 6 % en 2012 (soit un triplement par rapport à 2008) et à 20 % en 2020. Les différents soutiens à l'agriculture biologique (aides à la conversion, aides au maintien de l'agriculture biologique, crédits d'impôt) ont été fortement revalorisés ces dernières années.

Le passage d'une agriculture conventionnelle à une agriculture biologique exige une période d'adaptation, dite de reconversion, qui dure souvent entre deux et trois ans et qui permet au producteur engagé dans cette démarche d'adapter son outil de production. Pendant cette phase de transition, il ne peut pas encore vendre ses produits sous le label « bio ».

Tendance

En 2012, Midi-Pyrénées reste la première région française en termes de surface agricole totale utilisée certifiée bio ou en conversion et la troisième en nombre d'exploitations labellisées. Elle est ainsi la cinquième en part de la Surface agricole utilisée (SAU) en agriculture bio, part qui continue de progresser pour atteindre 5,5 % fin 2012 (3,8 au niveau national). Néanmoins, le rythme de conversion des surfaces agricoles ralentit en Midi-Pyrénées en 2012, après deux années d'engagement très marqué: 20 000 hectares convertis contre près de 40 000 en 2010 et 2011.

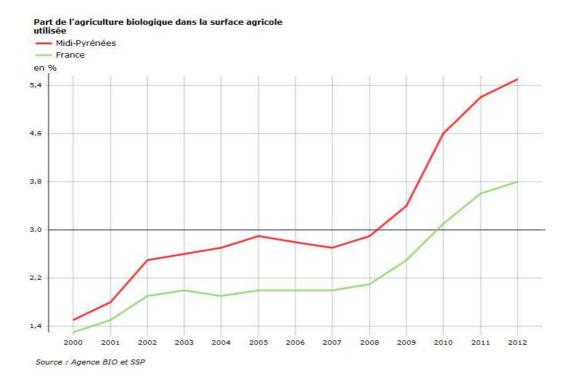
L'objectif national du plan Barnier de tripler les surfaces agricoles utilisées bio entre 2007 et 2012 afin de les porter à 6 % de la SAU totale est désormais atteint dans trois départements : l'Ariège (12,5 %) et l'Aveyron (7,1 %) rejoints par le Gers en 2012 (6,4 %).

Le nombre d'exploitations bio progresse encore en 2012 en Midi-Pyrénées (+ 7 %) mais à un rythme réduit par rapport à la tendance 2008-2010.

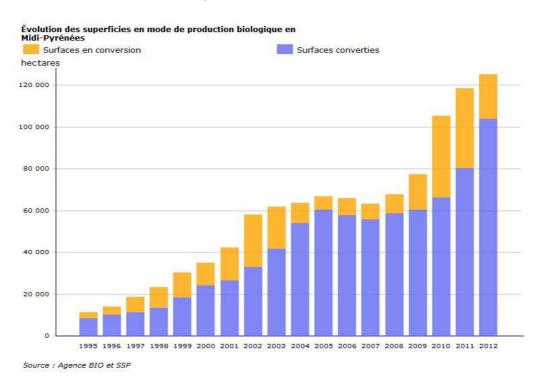
En Midi-Pyrénées, les surfaces consacrées à l'agriculture biologique (certifiées et en conversion) sont principalement dédiées à la production d'herbe (surfaces toujours en herbe et cultures fourragères). Bien que ces types de surface soient globalement en légère progression, leur proportion baisse un peu par rapport à l'ensemble de la SAU bio, avec 62 % du total en 2012 (- 2 points). Les grandes cultures (céréales, oléagineux et oléo protéagineux) couvrent environ 28 % de la SAU bio et la région tient toujours la première place des régions françaises pour ces grandes cultures biologiques (17,4 % de la superficie nationale). La vigne à raisin de cuve (2 %), les légumes secs et les fruits (environ 1 % chacun) occupent des espaces bien moindres en Midi-Pyrénées mais sont en forte progression en 2011 et 2012. La région tient même la première place pour les surfaces de légumes secs bio. Elle est en revanche toujours sous-représentée, au regard de son poids, dans les cultures fruitières traditionnelles. Les autres surfaces bio (6 %) concernent les légumes frais, les plantes à parfums, aromatiques et médicinales et secs et des cultures diverses autres.

En élevage, l'agriculture biologique est bien représentée dans les filières phares de la région, avec 56 000 brebis certifiées bio (soit plus du quart du cheptel national), 12 000 bovins et 4 000 caprins, toutes en forte progression en 2012.

La part de l'agriculture biologique dans la surface agricole utilisée décolle depuis 2009



En 2012, ralentissement de la conversion



- « La bio en France, de la production à la consommation, édition 2013 » Agence BIO/OC, Agreste 2010
- « L'agriculture biologique, ses acteurs, ses produits, ses territoires, édition 2013 » Agence BIO
- « « Recensement agricole 2010 : La bio gagne du terrain » Draaf Midi-Pyrénées Agreste Midi-Pyrénées Données n° 73, juin 2013
- Site internet de l'Agence BIO : http://www.agencebio.org

5-2 Les rotations culturales blé-tournesol et maïs (édition 2013)

Pertinence

L'agriculture, qui exploite les ressources naturelles renouvelables (sols, eau,...), doit tenir compte des limites de renouvellement pour garantir un développement durable. Les pratiques agricoles sont confrontées aux principes du développement durable à travers la consommation des ressources mais aussi l'éco-efficacité de la production, et la viabilité financière des exploitations.

Le maintien de la fertilité des sols est une condition essentielle à la pérennité de la production agricole. La teneur en matière organique des sols (assimilée à leur teneur en carbone organique) est un des paramètres qui peut illustrer l'aptitude des sols à la production végétale. De façon générale, ces réserves organiques assurent aux sols une meilleure fertilité en augmentant leur aération, leur stabilité, leur réserve en eau. Elles favorisent l'activité biologique dans les sols.

Alors que certaines techniques de non-labour, travail du sol sans retournement, favorisent la conservation des sols en limitant les risques d'érosion et le maintien de leur fertilité, les rotations courtes, retour rapide d'une culture sur la même parcelle, facilitent le développement des maladies, la sélection d'une flore d'adventices et de ravageurs. Les rotations courtes conduisent aussi à développer le recours aux produits phytopharmaceutiques afin de prévenir les baisses de rendement.

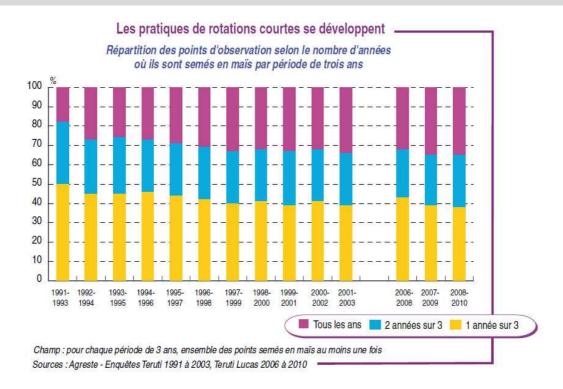
L'indicateur choisi porte sur trois cultures qui occupent une part majoritaire (51 %) des terres arables en Midi-Pyrénées : le blé tendre presque systématiquement en rotation avec le tournesol et le maïs en monoculture pour une majeure partie de sa sole. Les surfaces de blé tendre et de tournesol représentent 20 % de la surface agricole utilisée (SAU) des exploitations de la région en 2011. Le maïs occupe quant à lui 7 % de la SAU. La source utilisée est l'enquête Teruti-Lucas réalisée par la Draaf annuellement. Elle observe l'occupation physique d'un maillage de points à travers tout le territoire français. Le point « Teruti » est un point du territoire (parcelle) sur lequel est observé l'occupation du sol. L'indicateur consiste d'une part à regarder sur une série de périodes glissantes de trois ans la part des points sur lesquels le blé ou le tournesol est présent une année sur trois ou deux années sur trois ou tous les ans, d'autre part la part des points sur lesquels le maïs est présent, de la même façon, une année sur trois, deux années sur trois ou tous les ans. La présence d'une même culture sur une parcelle trois années sur trois, ou monoculture, correspond à la rotation la plus courte et donc la moins favorable pour la préservation des sols.

Analyse

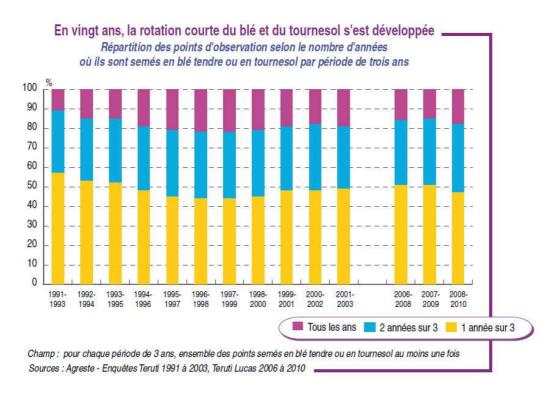
Depuis vingt ans, les pratiques de rotations courtes des trois principales cultures régionales (blé, tournesol et maïs) augmentent régulièrement. La part de surface de maïs cultivée en monoculture a ainsi progressé de plus de 15 points pour atteindre 35 % sur la période 2008-2010 en Midi-Pyrénées.

Depuis vingt ans, les pratiques de rotations courtes (retour rapide sur une parcelle de la même culture) des trois principales cultures en termes de surface agricole utilisée (SAU) en Midi-Pyrénées - blé, tournesol et maïs - augmentent régulièrement.

Ainsi, la part des parcelles présentant du maïs une année sur trois est passée de 50 % dans les années 1991-1993 à 41 % en 1998-2000 et atteint 38 % en 2008-2010. Corrélativement, le maïs se trouve de plus en plus planté sur les mêmes parcelles deux années de suite et surtout trois années d'affilée, ce qui correspond à la rotation la plus courte. La progression en monoculture est très nette entre le début des années 90 et la période récente : sa part progresse de plus de 15 points pour atteindre 35 % sur la période 2008-2010.



Le blé tendre est très majoritairement en rotation courte avec le tournesol en Midi-Pyrénées. Au niveau régional, la part des parcelles présentant du blé tendre ou du tournesol une année sur trois baisse de plus de 10 points en vingt ans : elle passe de 57 % dans les années 1991-1993 à 47 % dans les années 2008-2010. Sur la même période, la présence de blé tendre ou de tournesol tous les ans sur les mêmes points Teruti double quasiment : après une hausse notable sur la décennie 90, la part du nombre de ces parcelles portant tous les ans soit du blé, soit du tournesol semble se stabiliser autour de 20 %.



Pour en savoir plus :

Résultats et publications à partir de l'enquête Teruti-Lucas au niveau national sur : http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/territoire-prix-des-terres/teruti-lucas-utilisation-du/

5-3 La vulnérabilité économique des exploitations agricoles (mise à jour 2014)

Pertinence

Les modes de production agricole subissent de profondes mutations qui influent sur leur structure économique. À la recherche de gains de productivité et d'économies d'échelle, les exploitations s'agrandissent et se spécialisent. Elles recourent de plus en plus à des intrants (semences certifiées, fertilisants, produits phytosanitaires, ressources en eau, énergie) et au matériel agricole. Ainsi les consommations intermédiaires représentent une part grandissante de la valeur de la production agricole. Cette tendance accentue la dépendance des exploitations aux marchés des intrants, en particulier des engrais et des carburants, directement liés à l'accroissement du prix du pétrole, et plus généralement à la fluctuation des prix des matières premières spéculatives sur les marchés mondiaux. Par ailleurs, le chiffre d'affaires des exploitations est de moins en moins régulé par les aides européennes directes aux produits en raison du découplage de ces dernières du niveau de la production, en particulier pour les grandes cultures. Il subit en outre, de façon récurrente, la volatilité des cours des matières premières agricoles sur le marché mondial.

Les exploitations investissent très lourdement (bâtiments, installations, acquisitions de foncier) pour répondre aux nécessaires gains de productivité et à leur adaptation aux exigences environnementales. Cet effort d'investissement a pour effet d'augmenter l'endettement en raison d'un autofinancement limité. Mais à moyen terme, il est susceptible de rendre très difficile la transmission de l'entreprise à des repreneurs.

Ces caractéristiques relatives à la viabilité économique et la transmissibilité des exploitations ne constituent pas les seuls facteurs de mutation du secteur agricole. Il est amené à réduire les pressions qu'il exerce sur les ressources naturelles (les sols, la ressource en eau et sa qualité, l'air à travers notamment les émissions de gaz à effet de serre) et à répondre à de nouvelles attentes sociétales de qualité des aliments. De plus, il est directement exposé aux changements climatiques en œuvre.

Analyser la vulnérabilité des systèmes de production agricole apparaît particulièrement opportun dans une région dont 50 % de la superficie est aujourd'hui dédiée à l'agriculture. Sur le long terme, la fragilisation de la structure de production pourrait entraîner une diminution des superficies consacrées à l'agriculture, en particulier dans les zones de montagne. Au-delà des conséquences économiques directes, de telles évolutions risquent d'avoir des répercussions négatives sur les paysages et la prévention des risques naturels. Une réduction importante du nombre d'exploitations, associée à une diminution des surfaces cultivées, pourrait aussi avoir des effets profonds en termes d'aménagement du territoire. Elle constituerait une menace de dépeuplement des zones rurales non périurbaines et pèserait plus largement sur l'attractivité de la région, aujourd'hui fondée sur sa qualité de vie et sur son identité rurale.

Dans l'état actuel des informations mobilisables, le parti est pris d'analyser la vulnérabilité de l'agriculture dans une perspective de long terme sous un angle économique. Les indicateurs retenus sont, en termes de charges d'exploitation, l'évolution de la part des consommations intermédiaires dans la production (hors subventions) et, en termes d'efficience du capital d'exploitation, l'évolution du rapport amortissements/excédent brut d'exploitation (subventions d'exploitation comprises). Ils font partie de la batterie d'indicateurs de la méthode IDERICA (Indicateurs de durabilité des exploitations agricoles) élaborée afin de rendre plus opérationnel le concept d'agriculture durable pour les pouvoirs publics.

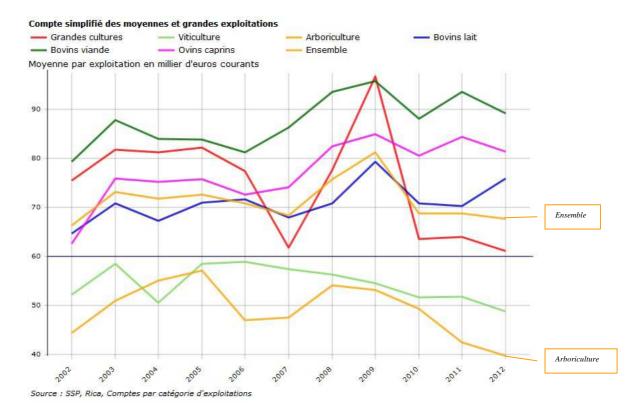
Tendance

La viabilité économique des exploitations agricoles repose sur l'efficacité des moyens de production, d'autant plus que la part des aides directes de la PAC (Politique agricole commune) diminue dans le revenu des exploitations. Or, les subventions perçues par les exploitations de Midi-Pyrénées en 2012 représentent encore, en moyenne, plus de la moitié de leur excédent brut d'exploitation (51 %). Ce ratio est en baisse de 5 points par rapport à 2011, du fait des bons rendements en production végétale et des prix soutenus qui ont contribué à améliorer les résultats des exploitations. Cependant, ce résultat est très variable selon le type d'exploitation : de 12 % pour les exploitations viticoles, la part des subventions peut représenter la totalité de l'excédent brut pour celles ne pratiquant que l'élevage de bovins viande.

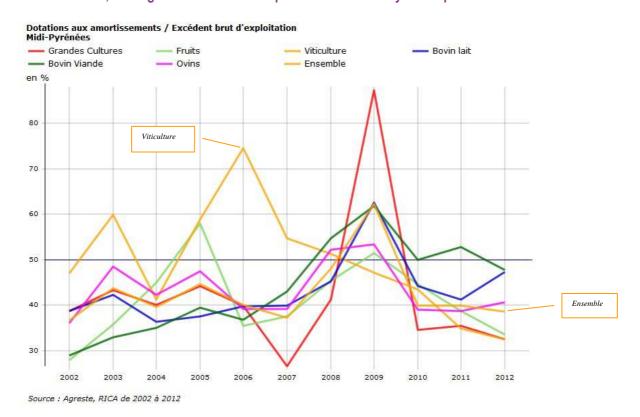
L'amélioration des performances technico-économiques des exploitations agricoles devient une nécessité pour résister aux chocs économiques (hausse des charges, baisse des aides et fluctuation des prix agricoles). Avec une progression de 19 % entre 2011 et 2012, l'excédent brut d'exploitation (EBE) moyen des exploitations agricoles de Midi-Pyrénées est en hausse pour la 3e année consécutive. Cette amélioration des résultats s'explique notamment en 2012 comme en 2011 par les bons rendements en production végétale et des prix soutenus. La part des consommations intermédiaires dans l'excédent brut d'exploitation est ainsi stable ou diminue par rapport à 2011 pour toutes les grandes orientations agricoles à l'exception de celles spécialisées en bovins lait et ovins. Les exploitations d'élevage subissent en effet le renchérissement du prix des céréales et des oléo-protéagineux. Parmi elles, les plus affectées sont celles spécialisées dans la production de bovins lait : leurs consommations intermédiaires dans l'EBE pèsent bien davantage en 2012 qu'en 2011.

L'évolution du ratio entre les amortissements et l'excédent brut d'exploitation (EBE) mesure l'efficience des capitaux engagés. En 2012, la dotation aux amortissements ne baisse plus pour la majorité des orientations de production, semblant marquer ainsi la fin d'un processus de décapitalisation engagée en 2009. Cependant, si les investissements reprennent cette année pour les exploitations en bovins lait et ovins, ils se replient pour celles des bovins viande et celles spécialisées en fruits. La baisse du ratio amortissements sur EBE toutes orientations agricoles confondues dans un contexte d'amélioration globale des résultats en 2012 traduit ainsi une amélioration de la situation économique des exploitations agricoles en Midi-Pyrénées.

Des charges tendanciellement toujours plus lourdes pour les éleveurs



En 2012, une légère amélioration des perfomances des moyens de production



Pour en savoir plus :

Résultats et publications à partir de l'enquête Teruti-Lucas au niveau national sur : http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/enquetes/territoire-prix-des-terres/teruti-lucas-utilisation-du/

5-4 Les emplois dans les éco-activités (édition 2013)

Pertinence

Les éco-activités sont les activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la préservation de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles. Ces biens et services sont destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l'eau, à l'air et au sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes. Leur présence est ainsi un gage de développement futur du territoire dans la mesure où elles ont un fort potentiel de croissance dans les années à venir.

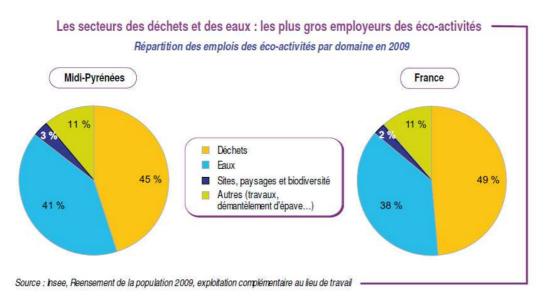
L'indicateur retenu ici mesure la part des emplois dans les éco-activités (encore appelés éco-emplois, ou emplois environnementaux) dans l'ensemble des emplois. Cet indicateur est partiel, dans la mesure où son champ est restreint aux établissements ayant comme activité principale une activité environnementale, identifiée dans la nomenclature d'activités française (Naf rév.2). De plus, quel que soit leur secteur d'activité, les entreprises réalisent aussi des investissements spécifiquement dédiés à l'environnement et générant donc des emplois, qui ne sont pas comptabilisés ici (voir fiche « Les dépenses pour l'environnement des entreprises »).

La source utilisée est le recensement de la population de 2009. Mi-2014, les résultats du recensement 2011 seront disponibles et pourront être comparés à ceux de 2006, les comparaisons entre deux recensements n'étant significatives que sur un intervalle d'au moins cinq ans. Il sera alors possible de mesurer des évolutions en matière d'emplois dans les éco-activités, d'évaluer leur potentiel de croissance et leur contribution au développement économique du territoire suivant des modes de production et de consommation responsables.

Analyse

En 2009, les emplois environnementaux représentent 0,7 % de l'emploi total en Midi-Pyrénées, soit une part proche de la moyenne française (0,8 %). Comme ailleurs sur le territoire national, les deux domaines des déchets et des eaux occupent près de 9 éco-emplois sur 10. Les emplois des activités liées aux eaux sont surreprésentés en Midi-Pyrénées, en lien avec la ressource en eau abondante dans la région. Dans la région, c'est en Ariège que la part d'éco-emplois dans l'emploi total du département est la plus élevée. A contrario, elle est la plus faible en Haute-Garonne et Aveyron (0,6 %). Les réserves naturelles pyrénéennes engendrent également des emplois environnementaux un peu plus développés dans la région.

En 2009, Midi-Pyrénées compte quelque 8 340 emplois dans les éco-activités, soit 0,7 % de l'emploi total de la région. Cette part est de 0,8 % au niveau national. La région dans laquelle la part des emplois environnementaux est la plus forte est la Haute-Normandie, avec un taux de 1,1 %, tandis que Midi-Pyrénées se classe seulement au 19^e rang dans ce domaine.



Les éco-activités liées aux déchets et aux eaux regroupent près de 9 emplois sur 10 dans la région comme en moyenne nationale. Mais alors que la collecte, le traitement et l'élimination des déchets sont sous-représentés en Midi-Pyrénées, le captage, la distribution et le traitement de l'eau ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées génèrent en revanche une plus grande part d'emplois. La ressource en eau abondante dans la région alimentée par les « châteaux d'eau » que constituent les Pyrénées et le Massif central explique en partie ce résultat.

Les plus forts taux d'emplois verts se trouvent en Ariège (1 % de l'emploi total du département en 2009), dans le Lot, dans le Tarn et dans le Tarn-et-Garonne (0,9 %). Le domaine des eaux engendre 52 % des éco-emplois en Ariège et 47 % en Haute-Garonne, grâce notamment aux eaux du Montcalm en Ariège et de la Barousse dans la Haute-Garonne. Les départements du Lot et du Tarn présentent les plus grandes parts d'emplois dans les éco-activités liées aux déchets, avec respectivement 62 % (410 emplois) et 55 % (660 emplois) des éco-emplois de ces départements. Les Hautes-Pyrénées se démarquent par le plus fort taux d'éco-emplois, en lien avec la présence de sites et de paysages naturels remarquables, ainsi qu'avec la biodiversité (15 %), grâce à ses trois réserves naturelles, nationale (Néouvielle) et régionales (Aulon et le massif du Pibeste).

L'Ariège en tête de la région pour le taux d'éco-emplois

Emplois totaux et dans les éco-activités par département de Midi-Pyrénées en 2009

Département	Emploi total	Éco-emplois	Dont domaine de l'eau	Dont domaine des déchets	Part des éco-emplois dans l'emploi total (%)
Ariège	54 770	525	271	185	1,0
Aveyron	112 618	675	280	258	0,6
Haute-Garonne	570 509	3 375	1 581	1 395	0,6
Gers	70 559	540	200	219	0,8
Lot	66 229	601	155	410	0,9
Hautes-Pyrénées	90 402	684	220	300	0,8
Tarn	132 792	1 201	427	663	0,9
Tarn-et-Garonne	85 727	737	247	330	0,9
Midi-Pyrénées	1 183 607	8 338	3 381	3 759	0,7

Source : Insee, RP 2009, exploitation complémentaire au lieu de travail

Le	es éco-activités par domaine : définition ————————
Eaux	Captage, traitement et distribution d'eauCollecte et traitement des eaux usées
Déchets	 Collecte, traitement et élimination des déchets dangereux ou non Récupération des déchets triés Dépollution et services liés à la gestion des déchets
Sites, paysages et biodiversité	Gestion des arbres botaniques et zoologiques et des réserves naturelles
Autres	Travaux d'isolation Démantèlement d'épaves

^{- «} L'emploi environnemental en Midi-Pyrénées » - Portraits régionaux de l'environnement, SOeS, août 2012 : http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/portraits.do#

 ^{- «} Emploi dans les éco-activités », fiche du dossier « Les indicateurs de la stratégie nationale de développement durable (SNDD 2010-2013) », rubrique Publication et services\Dossier sur Insee.fr

5-5 La prise en compte de l'environnement par les entreprises (mise à jour 2014)

Pertinence

Les pressions exercées par l'activité économique sur l'environnement sont multiples, quels que soient la taille et le secteur d'activité des entreprises. L'implication des consommateurs et des distributeurs conduit de plus en plus les entreprises à considérer l'impact environnemental de leurs produits et de leurs procédés de production. L'industrie occupe une place particulière dans la dégradation des écosystèmes, d'où l'apparition d'une réglementation environnementale et la multiplication des initiatives industrielles encouragées notamment par la Stratégie nationale de développement durable (SNDD) 2010-2013. Un nombre croissant d'entreprises adhère à des codes de conduite environnementaux ou, si elles souhaitent s'impliquer davantage, mettent en place un système de management de l'environnement (SME). Une fois le système mis en place, l'entreprise peut le faire reconnaître par une certification, c'est-à-dire obtenir la reconnaissance officielle de sa conformité avec le règlement européen EMAS (Eco Management and Audit Scheme) ou la norme internationale ISO 14001.

Pour mesurer les efforts déployés par les industriels aux fins de protéger l'environnement, une enquête est réalisée tous les ans auprès des établissements de 20 salariés ou plus de l'industrie (y compris l'énergie mais hors gestion de l'eau et des déchets) par l'Insee et le Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère en charge de l'agriculture pour la partie industries agroalimentaires. Cette enquête Antipol recense les investissements, réglementés ou volontaires, réalisés par les industriels pour la protection de l'environnement. Une enquête complémentaire, renouvelée tous les trois ans, permet de mesurer les coûts de fonctionnement qu'engendrent ces efforts.

Ces dépenses sont réparties en sept domaines de l'environnement : air et climat, eaux usées, déchets (hors déchets radioactifs), bruits et vibrations, sols et eaux souterraines et de surface, sites, paysages et biodiversité et autres domaines. Les dépenses en faveur des sites, paysages et de la biodiversité incluent, outre la création de barrières vertes et paysagères, l'aménagement de zones humides ou à intérêt écologique, l'enfouissement des lignes électriques et la réhabilitation des carrières.

L'analyse porte ici sur les montants d'investissement consacrés par les industriels en Midi-Pyrénées à la protection de l'environnement (investissements spécifiquement dédiés à l'environnement, investissements dans les outils de production ayant des performances environnementales, études) ainsi que sur les dépenses de fonctionnement des équipements spécifiques.

Tendance

En 2011, les établissements industriels de Midi-Pyrénées ont dépensé 60,5 millions d'euros en investissements pour la protection de l'environnement, y compris des études. Les dépenses d'investissement sont en léger repli sur un an dans la région et retrouvent un niveau proche de 2009. Elles restent néanmoins dans la région bien plus élevées en 2011 qu'en 2008 (+ 11,3 %) alors qu'elles diminuent de 12,7 % dans le même temps sur l'hexagone. Parmi ces 60,5 millions d'investissements, 44,6 millions sont des investissements spécifiquement dédiés (hors outils de production et études): ils ont été constitués pour être entièrement destinés à la protection de l'environnement (achat de bacs de rétention ou construction d'une station d'épuration par exemple). Les investissements spécifiques en aval du processus de production (traitement et recyclage) sont bien plus élevés que ceux portant sur des traitements préventifs en amont qui révèlent l'adoption de technologies propres (respectivement 29 millions d'euros et 15,6 millions d'euros).

Le montant des investissement en Midi-Pyrénées retrouve le niveau de 2009

Les investissements des entreprises industrielles en faveur de l'environnement et les dépenses courantes liées aux investissements spécifiques

en millions d'euros

		2007	2008	2009	2010	2011
Midi-Pyrénées	Montant total (yc études) des investissements pour la protection de l'environnement	55,3	54,2	60,2	62,1	60,5
	dont montant des investissements spécifiques pour la protection de l'environnement	38,8	38,5	43,4	45,4	44,6
	dont montant des investissements dans les outils de production ayant des performance environnementales	6,6	5,6	5,8	6,8	4,7
	Dépenses de fonctionnement liées aux investissements spécifiques (1)	26,0			57,2	
France métropolitaine	Montant total (yc études) des investissements pour la protection de l'environnement	1 725,7	1 823,1	1836	1596,3	1591,9
	dont montant des investissements spécifiques pour la protection de l'environnement	1 172,4	1 228,1	1169,1	1052,3	1003,4
	dont montant des investissements dans les outils de production ayant des performance environnementales	268,0	303,1	333	232,7	229,4
	Dépenses de fonctionnement liées aux investissements spécifiques (1)	1 070,3			1628,7	

^{1 :} L'enquête sur les dépenses pour protéger l'environnement a lieu tous les 3 ans. Les dépenses de fonctionnement liées aux investissements spécifiques ne prennent pas en compte les dépenses de management environnemental ni les dépenses obligatoires (taxes et redevances)

Sources : Insee, SSP - Enquête Antipol 2011

Pour en savoir plus:

« Les études et investissements dans l'industrie pour protéger l'environnement en 2011 » - Insee résultats – n°67- économie, juin 2013

« Les dépenses de l'industrie pour protéger l'environnement repartent à la hausse en 2012 » - Insee Focus N° 8 - août 2014

5-6 L'effort de recherche et développement (mise à jour 2014)

Pertinence

Une démarche visant à favoriser la recherche et le développement s'inscrit pleinement dans une optique de développement durable au regard de ses trois dimensions : elle permet de faire progresser l'ensemble des connaissances humaines, elle contribue grandement à la compétitivité d'une économie nationale ou régionale et une partie de ses efforts est directement tournée vers l'environnement.

L'Agenda 21 de Rio affirmait en 1992 l'importance de mettre les sciences au service d'une gestion avisée de l'environnement et du développement, de la survie quotidienne et du développement de l'humanité (Chapitre 35). Le dernier sommet, dit aussi "Rio + 20" qui s'est tenu pour la seconde fois à Rio de Janeiro, en juin 2012, avait pour objectif de renouveler l'engagement politique en faveur du développement durable, tout en évaluant les progrès réalisés et les lacunes encore à combler. Selon les objectifs fixés par le Conseil Européen de Barcelone de 2002, la part de la dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) dans le Produit Intérieur Brut (PIB) des États communautaires devait atteindre les 3 % à l'horizon 2010, les deux tiers devant être financés par le secteur privé. En mars 2010, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie sur 10 ans pour relancer l'économie européenne. Intitulée Europe 2020, celle-ci réforme et prolonge la précédente stratégie définie en 2000, dite de Lisbonne, par une gouvernance plus étroite au sein de l'Union européenne (UE). Elle vise à développer une croissance « intelligente, durable et inclusive ». Il s'agit en particulier de favoriser des programmes visant à améliorer les politiques de recherche et développement (R&D) et à en faciliter le financement, à accélérer le déploiement de l'Internet à haut débit et à promouvoir l'utilisation d'énergies renouvelables. L'objectif est toujours de consacrer 3 % du PIB de l'UE à la recherche et au développement (investissements publics et privés), tout en renforçant les politiques favorisant l'innovation.

L'effort de recherche et développement est mesuré ici en rapportant au PIB de la région les dépenses relatives à cette activité exécutées en Midi-Pyrénées, qu'il s'agisse de dépenses courantes ou de dépenses en capital.

Avertissement

Une nouvelle méthodologie de calcul de la R&D a été mise en place en 2010, avec rétropolation sur la seule année 2009 à ce jour. Certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui a conduit à mieux distinguer leur activité de financeur. Cela a eu pour conséquence une révision à la baisse de l'estimation de la dépense en R&D des administrations et des effectifs employés en R&D. La nouvelle série, non directement comparable avec l'ancienne, débute donc en 2009.

Tendance

En 2011, la dépense intérieure de recherche et de développement (R&D) de Midi-Pyrénées s'élève à 3,9 milliards d'euros, soit 9 % de la dépense nationale. Midi-Pyrénées fait partie des régions européennes dont l'effort de R&D est le plus élevé : il représente 5 % du PIB régional en 2011, soit 1,7 fois l'objectif fixé par la stratégie européenne. Cet effort qui s'intensifie provient essentiellement de la recherche privée, largement majoritaire (3,4% du PIB) et portée par quelques grosses unités industrielles appartenant en majorité au secteur de la construction aéronautique et spatiale et dans une moindre mesure à celui de la pharmacie. La recherche publique est malgré tout très présente dans la région (1,6 % du PIB en 2011).

En termes d'emploi, près de 28 000 personnes en équivalent temps plein travaillent dans la recherche et le développement en 2011 dans la région, majoritairement dans le secteur privé (63 %).

Intensification de la dépense de recherche en développement en Midi-Pyrénées

Évolution de la part de R&D dans le PIB en Midi-Pyrénées

	Entreprises	Recherche publique	Ensemble
2009	3,2	1,2	4,4
2010	3,2	1,4	4,6
2011	3,4	1,6	5,0

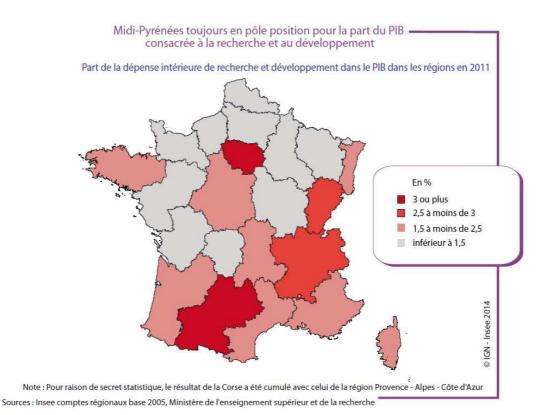
Sources : Insee, Comptes régionaux base 2005, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

La première région française pour l'effort de recherche et développement

Part des dépenses de R&D dans le PIB en 2011

	Entreprises	Recherche publique	Ensemble
Midi-Pyrénées	3,4	1,6	5,0
Île-de-France	2,1	1,0	3,1
France métropolitaine	1,5	0,8	2,3

Sources : Insee, Comptes régionaux base 2005, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche



- « La recherche en Midi-Pyrénées : une dynamique d'envergure internationale » Insee Midi-Pyrénées, Dossier n° 151, avril 2011
- « La recherche en Midi-Pyrénées : les moyens d'une ambition européenne » Insee Midi-Pyrénées, 6 pages n° 133, avril 2011
- « Dépense intérieure de recherche et développement en France en 2012 : premières estimations 2013 » Enseignement supérieur et recherche, Note d'information, n° 14.07, août 2014

5-7 Le tourisme durable (édition 2013)

Pertinence

L'intégration du développement durable à tous les niveaux de l'activité touristique constitue un des enjeux fondamentaux du tourisme depuis quelques années. Ainsi depuis les années 2000, les démarches de qualification se sont multipliées dans le secteur du tourisme. Des labels, certifications, marques, référentiels, chartes et normes ont vu le jour dans le but de permettre la mise en place d'une démarche qualité.

En faisant le choix de l'une ou de l'autre, les prestataires et/ou producteurs d'activités et de séjours peuvent valoriser l'intégration, dans la gestion de leurs activités, de tout ou partie des principes du développement durable sous plusieurs formes et à diverses conditions (accompagnement technique, appui promotionnel, etc.).

Si la finalité est d'inciter au développement de la prise en compte des principes de la durabilité par les professionnels du secteur, la motivation de ces derniers à s'engager dans une démarche vise aussi à accorder une meilleure visibilité et une amélioration de l'attractivité de leurs établissements. Or les données issues de l'enquête de 2010 menée par Atout France montrent que c'est loin d'être une chimère : 75 % des clientèles interrogées (françaises, allemandes, britanniques) considèrent la présence d'un label comme une bonne garantie au regard du « tourisme durable ».

Il y a dans ces démarches la possibilité de réintéresser un public sensibilisé, souvent volontariste mais aussi de plus en plus averti et de moins en moins crédule face aux tentatives de « greenwashing » ou écoblanchiment1.

Pour les prestataires d'hébergements touristiques, intégrer la démarche du développement durable peut prendre des formes diverses : fournir au vacancier un cadre de vie plus sain, limiter ou supprimer l'utilisation d'énergies non renouvelables, épargner les ressources en eau, diminuer les pollutions diverses (eau, air, sol), optimiser l'impact de son activité sur l'environnement et adopter des méthodes de gestion viables économiquement et plus responsables socialement, réduire sa quantité de déchets non recyclables, favoriser l'impact économique local par une politique d'achat et d'emploi adaptée, adapter ses pratiques managériales en impliquant le personnel dans la gestion au quotidien de l'entreprise, rendre les prestations accessibles aux personnes handicapées, favoriser les retombées économiques et sociales au niveau local.

L'enjeu pour les hébergeurs est de crédibiliser leur démarche de tourisme durable auprès des consommateurs par une preuve tangible et contrôlable. Selon l'étude réalisée par Atout France, les labels et marques sont d'une manière générale assez peu connus du grand public. Les labels Gîtes Panda et Eco-label européen et dans une moindre mesure La Clef Verte, Hôtels au naturel et Chouette Nature sont les mieux identifiés par les touristes.

Depuis 2010, le Comité régional du tourisme (CRT) de Midi-Pyrénées a mis en place une veille spécifique sur les structures « labellisées », « certifiées » ou « chartées » développement durable dans la région. Le dispositif d'observation étant en cours de consolidation, l'indicateur proposé en Midi-Pyrénées en matière de tourisme durable consiste à suivre l'évolution et la représentativité du parc d'hébergements qualifiés correspondant à cinq démarches : Gîtes Panda, l'Ecolabel Européen, Hôtels au Naturel, La Clef Verte et Tourisme et Handicap.

Analyse

En 2013, au niveau national, près de 4 000 structures d'hébergement touristique adhérent à une, voire plusieurs, des cinq démarches de qualification tourisme durable étudiées. En Midi-Pyrénées, cela concerne plus de 200 hébergements soit 5 % de l'offre nationale qualifiée.

En 2013, en France, près de 4 000 structures d'hébergement sont engagées dans une démarche de tourisme durable, à travers les démarches de qualifications suivantes : « Hôtel au Naturel » (21 établissements dans 8 parcs naturels régionaux), « Gîtes Panda » (265 établissements), « La Clef Verte » (environ 800 établissements), Eco-label européen (environ 60 établissements) et « Tourisme et handicap » (2 700 établissements environ).

Midi-Pyrénées compte plus de 200 hébergements relevant de ces qualifications, soit 5 % de l'offre nationale. Cela représente une capacité d'environ 19 200 lits touristiques. En trois ans, l'ensemble de cette offre a progressé de 30 % dans la région.

(1) Le greenwashing, ou écoblanchiment, est une pratique commerciale qui consiste à utiliser des arguments environnementaux souvent trompeurs pour vendre des produits qui ne sont pas, la plupart du temps, si « verts ».

Cinq démarches de qualification tourisme durable

Hôtels au naturel

Il s'agit d'une marque collective protégée, gérée par le groupement des Hôtels au Naturel et dont l'organisation porteuse est la Fédération Française des Parcs Naturels Régionaux (FFPNR). Cette démarche est volontaire pour l'hôtelier qui peut ainsi valider et valoriser les actions de gestion environnementale et de valorisation du territoire mises en place. L'obtention de cette marque implique l'adhésion au groupement des Hôtels au Naturel (association loi 1901) et la participation à la vie de celui-ci. La qualification peut être attribuée aux établissements hôteliers ayant au minimum 2*. La présence d'un restaurant n'est pas obligatoire, mais l'hôtel doit fournir une liste de restaurants proposant une cuisine de qualité à base de produits locaux essentiellement.

L'attribution de la marque était réservée aux établissements situés sur des territoires de PNR et qui partagent leurs trois valeurs fondamentales : attachement au territoire, dimension humaine et respect et contribution à l'enrichissement de l'environnement. À partir de 2013, le groupement peut ouvrir cette marque à d'autres territoires d'exception (territoires en préfiguration de parc naturel, zone périphérique de parc naturel, parc national, zone périphérique de parc national,...).

L'Eco-label européen

Créé en 1992, c'est la seule certification écologique officielle reconnue dans tous les pays membres de l'Union Européenne. Elle s'applique à différents types de produits de l'industrie et des services, est délivrée suite à une démarche volontaire, en France, par AFNOR Certification, organisme certificateur indépendant. Elle repose sur le principe d'une « approche globale » qui prend en considération la qualité et l'usage du produit ainsi que l'ensemble de son cycle de vie, de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination « après usage ».

Le référentiel pour les hébergements touristiques a été créé en 2003, celui des campings en 2005. Révisés régulièrement, ces deux référentiels certifient les établissements avant une démarche d'excellence environnementale.

L'Eco-label européen « service d'hébergement touristique » concerne tous les prestataires de service de fourniture payante d'un hébergement pour la nuit dans des chambres dûment équipées. Il s'agit d'une part des services d'hébergement touristique de type hôtels, motels, gîtes, chambres d'hôtes, refuges de montagne, villages vacances, auberges de jeunesse, résidences hôtelières, résidences locatives,..., d'autre part des services de camping (emplacements nus et locations).

Gîtes Panda

Ce label a été créé par le WWF-France en 1993 en partenariat avec Gîtes de France. Il distingue avant tout des établissements proposant des activités liées à la découverte et à l'animation de la nature. Les hébergements Gîtes Panda sont préalablement agréés Gîte de France et situés - hors cas exceptionnels - au sein de zones naturelles remarquables protégées, auxquels le WWF accorde son label lorsqu'ils

répondent à trois conditions principales (être situé dans un environnement naturel de qualité, comporter un équipement d'observation de la nature, être géré par des propriétaires soucieux de la préservation de leur environnement). L'objectif de ce réseau, aujourd'hui déployé en Europe (France, Belgique et Italie) est de participer concrètement à la protection de l'environnement.

Le label s'adresse à toutes les catégories d'hébergements labellisés Gîtes de France : gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes d'étape et de séjour, situés sur un territoire de Parc Naturel Régional ou de Parc National.

La Clef Verte

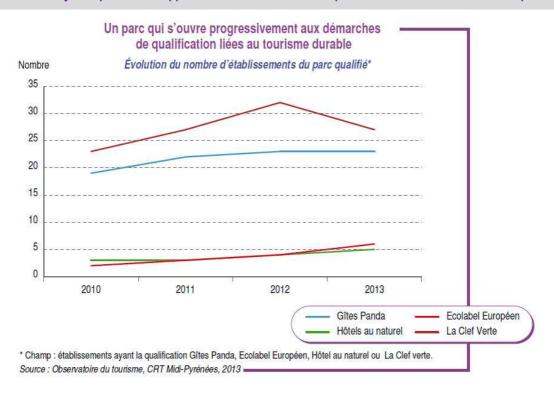
Créé en 1998 à l'initiative de l'Office Français de la Fondation pour l'Education à l'Environnement pour les campings, ce label s'adresse désormais aux autres types d'hébergement touristiques : hôtels, chambres d'hôtes et, depuis 2010, auberges de jeunesse et résidences de tourisme. C'est une marque déposée, privée, exigeant de ses récipiendaires des critères conçus par les créateurs et détenteurs de la marque. Ce label a vocation à sensibiliser les consommateurs tout comme les hébergeurs à la qualité environnementale du territoire. La qualification est destinée à récompenser les structures touristiques concernées pour leur dynamisme en matière d'environnement. Depuis 2012, La Clef Verte s'ouvre aux restaurants.

Tourisme et handicap

Le label Tourisme et Handicap est une marque appartenant à l'État. Créée en 2001 et déposée en 2003 par le ministère chargé du Tourisme dans le cadre de la politique d'accès aux vacances pour tous et d'intégration des personnes handicapées, il identifie les équipements et les sites touristiques accessibles aux personnes atteintes de handicaps, moteur, visuel, auditif ou mental. Il apporte la garantie d'un accueil efficace et adapté aux besoins et couvre une large gamme de prestations touristiques : hébergement (hôtellerie, résidences de vacances, campings, meublés, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse), restauration, sites de loisirs, sites naturels, sites touristiques, activités de loisirs, espaces d'accueil et d'information touristique.

Le label répond à deux objectifs :

- développer et promouvoir une offre touristique ouverte à tous et adaptée aux personnes autonomes en situation de handicap, leur offrant la possibilité de partir seul, en famille ou avec des amis;
- anticiper l'obligation légale d'accessibilité : la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » oblige désormais les prestataires de tourisme et de loisirs à prendre en compte l'accessibilité. Au 1er janvier 2011, les établissements recevant du public (ERP) classés dans les 4 premières catégories, doivent avoir réalisé un diagnostic afin d'évaluer le coût des travaux à entreprendre pour devenir accessible, qui devront être achevés au 1er janvier 2015.

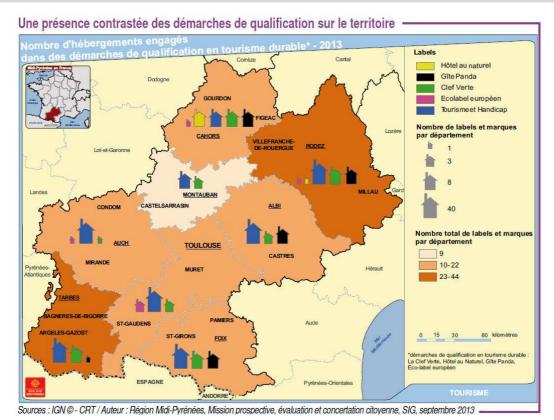


Les Hôtels au naturel de Midi-Pyrénées représentent près du quart des établissements qualifiés sur l'ensemble du territoire français, les structures certifiées Eco-label Européen 10 % et les Gîtes Panda 9 %. Les établissements labellisés Tourisme et Handicap et La Clef Verte sont relativement moins représentés dans la région au regard de leur représentativité nationale. Comme au niveau national, les hébergements labellisés Tourisme et Handicap sont les plus développés en Midi-Pyrénées : ils constituent la moitié de l'offre globale de ces démarches de qualification, avec près de 150 structures offrant plus de 9 300 lits touristiques labellisés. Cette offre d'hébergement durable est particulièrement concentrée sur le département des Hautes-Pyrénées, qui représente à lui seul un tiers du parc d'hébergement Tourisme et Handicap régional. Les 27 établissements La Clef Verte représentent 40 % de l'offre qualifiée en Midi-Pyrénées. Ce sont plus de 8 200 lits touristiques labellisés dans l'ensemble des départements. Le nombre d'établissements a progressé de 17 % en trois ans, malgré la perte de quelques établissements appartenant à une grande chaîne.

La certification Eco-label Européen est encore peu représentée sur le territoire régional mais un développement rapide du parc écolabellisé est attendu, notamment par le biais de certaines chaînes nationales et de leurs objectifs à court ou moyen terme. Les 6 établissements écolabellisés régionaux, qui représentent plus de 1 200 lits touristiques, sont situés en Aveyron, en Haute-Garonne, dans le Gers et le Lot.

Les hébergements Gîtes Panda et Hôtels au Naturel, situés sur des territoires protégés, tels que les parcs naturels régionaux, constituent une petite part de l'offre qualifiée au niveau régional : 5 Hôtels au Naturel (4 dans le département du Lot, le 5^e en Aveyron) et plus de 20 hébergements Gîtes Panda (en Ariège, Aveyron, Lot, Hautes-Pyrénées et Tarn).

Hôtels au Naturel a pour objectif d'ici à 2015 de regrouper une cinquantaine d'établissements sur le territoire national. Gîtes Panda a engagé dès 2012 l'ouverture de la labellisation à de nouveaux réseaux d'hébergements, en conservant toutefois la localisation en espaces naturels protégés comme principal critère.



Chouette Nature : un label pour les villages vacances

Depuis plus de 60 ans, Cap France Vacances, second réseau de vacances du tourisme associatif en France, contribue à un aménagement harmonieux du territoire.

Ainsi, depuis 2004, avec sa proposition de label « Chouette Nature » complétée par une démarche ISO 14001 en 2011, Cap France s'est engagé pour un développement durable du tourisme, respectueux de la nature et des hommes.

Une cinquantaine de Relais Chouette Nature et leurs personnels engagent des actions concrètes en faveur d'un tourisme responsable en adaptant leurs pratiques quotidiennes et peuvent aller jusqu'à un engagement dans une démarche d'amélioration continue à travers l'ISO 14001.

Les thématiques traitées : environnement et valorisation du terroir local, gouvernance économique et responsabilité sociétale.

Avec sa caractéristique de tourisme durable et responsable, le label Chouette Nature est applicable aux villages de vacances en France que ce soit à la mer, à la montagne ou à la campagne.

49 villages de vacances Cap France ont été labellisés « Chouette Nature » et certifiés ISO 14001 dont 5 en Midi-Pyrénées.

Pour en savoir plus :

- Le Cahier juridique et technique « Les démarches de qualification en tourisme durable : labels, certifications, marques. des hébergements touristiques en Midi-Pyrénées » , Comité Régional du Tourisme / Conseil Régional - 2013

5-8 La production des déchets ménagers et assimilés (mise à jour 2014)

Pertinence

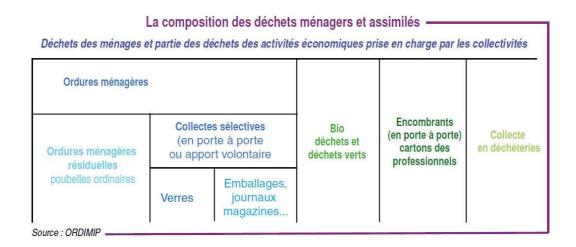
La production de déchets constitue une pression sur l'environnement à double titre : elle est cause d'appauvrissement des ressources et de pollution. Réduire cette pression relève de la responsabilité à la fois des producteurs et des consommateurs. Elle consiste d'une part à minimiser les quantités produites de déchets, d'autre part à réaliser un meilleur traitement de ceux-ci notamment par leur valorisation (recyclage, compostage, etc.).

Les déchets ménagers et assimilés sont produits pour l'essentiel par les ménages, mais aussi par de petites entreprises du commerce ou de l'artisanat, la collecte ne permettant pas de différencier ces différents producteurs. Les déchets, comme par exemple les papiers et cartons des petits commerces et services ou les déchets de certains restaurants sont en effet ramassés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères (poubelles ordinaires et collectes sélectives, hors déchèteries). Les engagements du Grenelle de l'environnement adoptés en 2009 renforcent la politique de réduction des déchets en fixant des objectifs nationaux :

- diminuer le recours à l'enfouissement et à l'incinération de 15 % pour 2012 ;
- réduire la production d'ordures ménagères et assimilées de 7 % par habitant entre 2009 et 2014 ;
- améliorer le taux de recyclage matière et organique en le portant à 35 % en 2012 et à 45 % en 2015.

La production de Déchets ménagers et assimilés (DMA) est approchée par les quantités collectées par le service public des déchets. Cette collecte est organisée par les établissements publics de coopération intercommunale ou les communes indépendantes, ayant une compétence « déchets ». La quantité de déchets ménagers et assimilés collectée par habitant et son évolution traduisent la pression exercée sur l'environnement par la population présente (y compris les touristes). Elles rendent compte aussi des efforts faits par les collectivités pour améliorer la collecte : étendre la desserte et diversifier les services notamment par le tri sélectif et les déchèteries. Cet indicateur est également révélateur de la sensibilisation de la population à bien trier ses déchets pour augmenter le recyclage et éviter les dépôts « sauvages ». Il intègre aussi les effets des disparités des modes de vie (urbain ou rural, zone touristique) et des habitudes de consommation (produits frais ou préparés) et les effets des actions de réduction des déchets à la source (poids des emballages, récupération). Un second indicateur mesure uniquement la quantité d'ordures ménagères et assimilées (OMA) collectées par habitant afin de mesurer les progrès réalisés au regard de l'objectif national de réduction de 7 %.

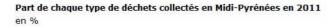
La production de déchets ménagers et assimilés est mesurée depuis 2005 par une enquête biannuelle dite « enquête collecte » réalisée par l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) auprès des collectivités chargées de la collecte. L'Ademe estime aussi les quantités de déchets traités dans les différentes unités de traitement avec une autre enquête biannuelle complémentaire réalisée en alternance avec « l'enquête collecte » : l'enquête ITOM (voir fiche « Le traitement des déchets ménagers et assimilés »). En Midi-Pyrénées, ces deux enquêtes sont confiées depuis 2009 par l'Ademe à l'ORDIMIP.

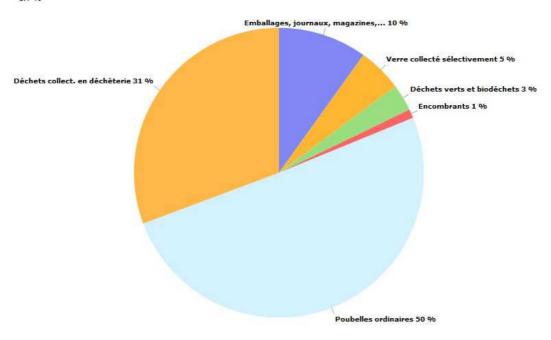


Tendance

En 2011, la quantité de déchets ménagers et assimilés (DMA) collectée par résidant en Midi-Pyrénées est de 533 kg, soit 60 kg de moins qu'en moyenne en France. Ce résultat fait monter la région de la septième place en 2009 à la cinquième place des régions françaises les moins productrices de déchets par habitant. En effet, entre 2009 et 2011, ce ratio diminue encore de 3,1 %, en Midi-Pyrénées alors qu'il progresse de 0,3 % en France. La baisse dépasse même les 10 % dans les deux départements où les quantités de DMA par habitant sont les plus élevées, en lien avec l'importance des activités touristiques dans ces deux départements : l'Ariège et les Hautes-Pyrénées.

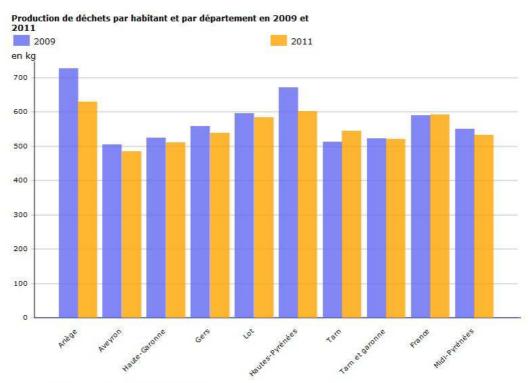
Deux tiers des 1,5 million de tonnes de déchets sont des ordures ménagères





Source: Ademe, ORDIMIP, "enquête 2011"

La production de déchets ménagers par habitant est en hausse dans le Tarn



Sources : Ademe, enquêtes collecte 2009 et 2011

Dans la région, les deux tiers des DMA collectés en 2011 (soit 349 kg par habitant) sont constitués des déchets issus des collectes sélectives (verres, journaux et emballages) et des déchets résiduels des poubelles ordinaires, le reste étant déposé en déchèteries ou collecté séparément en porte à porte (déchets verts et biodéchets, encombrants). Au niveau national, cette proportion est un peu moins élevée (62 %), soit 365 kg par habitant.

Entre 2009 et 2011, les quantités d'ordures ménagères (collecte sélective et poubelle ordinaire uniquement) collectées par habitant diminuent de 3,3 % en Midi-Pyrénées, soit plus fortement qu'en moyenne en France (- 2,7 %).

- « www.ordimip.com » : chiffres, brochures « Les déchets en Midi-Pyrénées 2009-2010 »
- « www.sinoe.org »
- « les chiffres clés DECHETS » Ademe, 2012, disponibles sur le site http://www.ademe.fr
- « La production et le traitement des déchets en Midi-Pyrénées » CGDD, disponible sur http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/portraits.do
- Tableaux Eider sur la valorisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés disponibles sur http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/tables.do

5-9 Le traitement des déchets ménagers et assimilés (édition 2013)

Pertinence

Nos modes de production et de consommation se traduisent par une exploitation excessive et croissante des ressources naturelles et la production de déchets. L'économie des matières premières et la limitation des impacts sur l'environnement s'effectuent par deux moyens : réduire la production de déchets (cf. fiche « La production de déchets ménagers et assimilés ») et améliorer leur traitement en particulier en recyclant mieux et plus. Les engagements du Grenelle de l'environnement, adoptés en 2009, renforcent la politique de gestion des déchets en fixant des objectifs nationaux : diminuer de 15 % d'ici 2012 les déchets non recyclés (enfouis et incinérés) et atteindre un taux de recyclage et de valorisation organique de 45 % d'ici 2015.

En France, depuis 1975, les communes et leurs groupements sont responsables de la collecte et de l'élimination des déchets ménagers et assimilés. Depuis 1992, elles ont également en charge de les valoriser « par réemploi, recyclage ou toute action visant à obtenir à partir des déchets des matériaux réutilisables ou de l'énergie ».

L'indicateur retenu est la quantité de déchets entrant dans les installations de traitements des déchets ménagers et assimilés situées en Midi-Pyrénées : installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés, incinérateurs avec ou sans récupération d'énergie, centres de tri où sont orientés les déchets à recycler, installations de compostage et installations de méthanisation. Il ne prend pas en compte les installations de traitement des déchets dangereux qui font l'objet d'une réglementation spécifique, ni les installations de stockage de déchets inertes provenant pour l'essentiel du BTP. Par ailleurs, tous les déchets traités en Midi-Pyrénées ne sont pas forcément produits dans la région et inversement, les lieux de traitement des déchets sont parfois éloignés des lieux de collecte. Ainsi, l'indicateur sur le traitement des déchets ménagers et assimilés a pour vocation de suivre la contribution du territoire régional à l'effort national de gestion des déchets ; l'analyse de leur valorisation permet d'observer la participation de la région à l'objectif national. Ces indicateurs dépendent fortement des installations existantes sur le territoire et de l'évolution de leurs capacités.

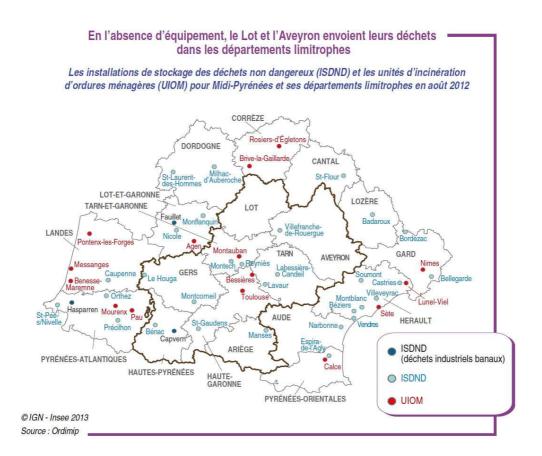
Les quantités de déchets ménagers et assimilés reçus dans les centres de traitement sont mesurées par l'enquête biannuelle Ademe ITOM réalisée, en Midi-Pyrénées, par l'ORDIMIP auprès des installations de traitement. L'ORDIMIP estime aussi les quantités de déchets collectées par une enquête complémentaire Ademe biannuelle réalisée en alternance avec celle-ci, l'« enquête collecte » (voir fiche « La production de déchets ménagers et assimilés »). Les données sont ensuite intégrées dans la base de données nationale SINOE de l'Ademe.

Analyse

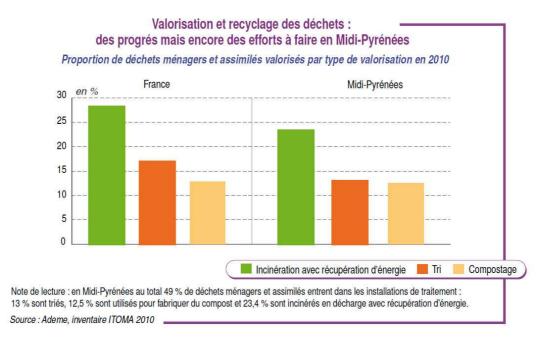
Les différentes installations de traitements des déchets situés en Midi-Pyrénées ont reçu, en 2010, 1,9 million de tonnes de déchets ménagers et assimilés. Près de la moitié de ces déchets (49 %) sont valorisés. C'est presque deux fois plus que 15 ans auparavant (25 %). Cette proportion reste néanmoins inférieure à la moyenne métropolitaine (60 %) même si l'écart s'est fortement réduit.

La région valorise 49 % des déchets entrant dans ses installations de traitement en 2010 : c'est quasiment deux fois plus que 15 ans auparavant. Néanmoins, la marge de progrès est grande dans la région au regard de la moyenne nationale (60 % en 2010), même si l'écart s'est sensiblement réduit en 10 ans, passant de - 29 points à - 11 points. Le principal mode de valorisation est l'incinération avec récupération d'énergie en Midi-Pyrénées (23,4 %), comme au niveau national (28,3 %). Depuis 2002, dans la région, il y a systématiquement récupération de l'énergie issue de l'incinération des déchets ménagers et assimilés, la vapeur d'eau émise servant de chauffage pour des logements ou directement à produire de l'électricité (0,4 % de la consommation de la région en 2010). Il existe trois incinérateurs avec récupération d'énergie en Midi-Pyrénées (deux en Haute-Garonne et un en Tarn-et-Garonne); une partie des déchets ménagers des autres départements est acheminée vers ces installations. De même, le Lot et l'Aveyron envoient une partie de leurs déchets ménagers en Corrèze et en Lozère, tandis que la Haute-Garonne en reçoit aussi de l'Hérault et de l'Aude. L'Aveyron se rend dans le Tarn et le Lot dans le Tarn-et-Garonne. L'Ariège et les Hautes-Pyrénées, pour une petite partie, vont également dans la Haute-Garonne. Seuls le Gers, le Tarn, la Haute-Garonne et le Tarn-et-Garonne sont autonomes. Ainsi, les évolutions des quantités traitées traduisent aussi des variations des capacités de traitement disponibles dans le temps selon les territoires, ceci pouvant conduire à des transferts de déchets entre départements.

- « Site de l'Observatoire des Déchets Industriels en Midi-Pyrénées (ORDIMIP) : « www.ordimip.com » : chiffres, brochures « les déchets ménagers et assimilés en Midi-Pyrénées »
- « Site SINOE® déchets : « www.sinoe.org » (chiffres clés, analyses, indicateurs, cartes et indicateurs)
- « DECHETS Édition 2012 Chiffres clés » Ademe, 2012, disponibles sur le site http://www.ademe.fr
- « La production et le traitement des déchets en Midi-Pyrénées » CGDD, 2009, disponible sur http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/portraits.do
- Tableaux Eider sur la valorisation et l'élimination des déchets ménagers et assimilés disponibles sur http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/tables.do
- « Référentiel national des coûts de gestion du service public d'élimination des déchets en 2010 » Ademe, 2013, disponibles sur http://www.ademe.fr

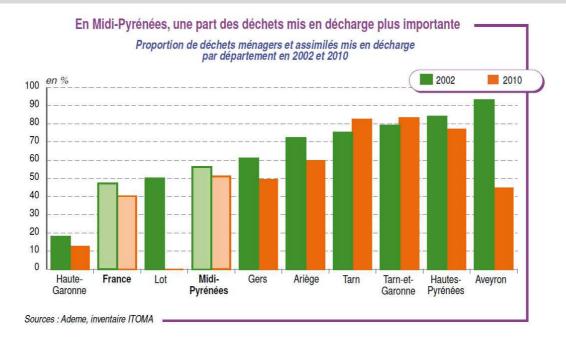


La part des déchets valorisés par recyclage est également en deçà de la moyenne nationale en Midi-Pyrénées : 13 % en 2010 contre 17 %, tandis que la part des déchets valorisés par compost est proche (12,5 % contre 12,8 %). Ces deux modes de valorisation progressent néanmoins régulièrement depuis dix ans dans la région comme en France. Le traitement par méthanisation représente une part très faible au niveau national (1 % en 2010). Au total, la part des déchets valorisés en Midi-Pyrénées en matière et organique s'élève à 25,5 % en 2010, contre 29,8 % en France (respectivement 18,6 % en Midi-Pyrénées et 23,7 % en France en 2002).

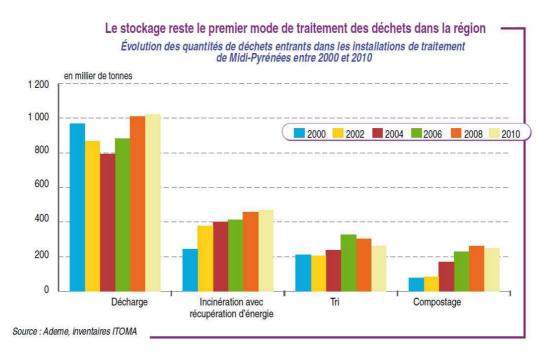


Au final, les déchets ménagers et assimilés placés en installation de stockage représentent encore un peu plus de la moitié des déchets en Midi-Pyrénées en 2010 (51 %). Midi-Pyrénées se situe parmi les régions qui utilisent le plus ce mode de gestion, la première étant la Corse, avec une part de 83 %, et la dernière l'Alsace, avec seulement 6,6 % de déchets mis en stockage. Au niveau régional, cette part a diminué dans presque tous les départements entre 2002 et 2010 et le Lot et l'Aveyron n'ont plus, aujourd'hui, d'installation de stockage. En 2010 les parts de déchets mis en stockage varient de 1 à 7 dans la région, hors le Lot : de 12,5 % en Haute-Garonne jusqu'à 82 % pour le Tarn et le Tarn-et-Garonne.

Finalité 5 - Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable



Même si entre 2000 et 2010 la quantité de déchets stockés en Midi-Pyrénées n'a pas diminué, la région a réussi à la stabiliser depuis 2008. Les modes de traitement valorisant les déchets ont progressé : les quantités entrantes dans les installations de compostage et d'incinération avec récupération d'énergie ont doublé tandis que les quantités utilisées pour faire du compost ont augmenté de moitié sur cette période de dix ans.



Les coûts influencent les choix de traitement. En France, le coût médian, pour les collectivités ou groupements de collectivité, du recyclage des emballages légers, verre et journaux-magazines est de 288 euros par tonne (soit 22 euros par habitant). Il est de 169 euros par tonne (46 euros par habitant) pour le stockage et l'incinération des ordures ménagères; ce dernier mode de traitement bénéficie cependant de recettes plus faibles que celles générées par le recyclage. Les coûts de traitement comprennent les étapes techniques (collecte, transport, tri), les charges d'exploitation (personnel) et l'amortissement des investissements. Le tri et la valorisation des déchets ménagers, en général, s'inscrivent dans une démarche qui relève tant des collectivités locales pour la mise en place et l'organisation que des citoyens pour l'action quotidienne. De plus, les coûts en matière d'investissement et d'exploitation sont partagés à la fois entre les domaines publics et privés mais aussi entre les territoires. Le traitement des déchets est ainsi une des composantes de la solidarité entre les territoires.

5-10 La dynamique économique régionale et l'adaptabilité du territoire (édition 2013)

Pertinence

Mesurer les capacités d'adaptation de l'économie régionale supposerait d'analyser sur longue période les réactions à des chocs ou des ruptures puis de les modéliser. L'approche se réduit ici à mesurer la réactivité de l'économie régionale en analysant la structure de l'emploi salarié et son évolution relative comparée à la moyenne nationale. L'évolution de l'emploi salarié régional peut être décomposée en deux effets :

- un effet ou composante structurelle, liée à la spécialisation sectorielle de la région à un niveau de nomenclature d'activité donné. Elle est calculée en appliquant à chaque secteur d'activité de la région le taux de croissance national.
- un effet résiduel ou différentiel de croissance régional, décrivant le dynamisme propre de la région au-delà de sa spécialisation sectorielle.

L'adaptabilité d'une région est considérée comme favorisée par un différentiel de croissance régional positif; à l'inverse, une différence régionale négative traduit les difficultés de la région à profiter des forces des secteurs porteurs qui structurent son appareil de production ou bien à réduire les faiblesses des secteurs en difficulté.

La référence aux dynamiques sectorielles nationales permet de comparer la réactivité de Midi-Pyrénées à celle des autres régions françaises, et non à celle du marché mondial.

Cette analyse dite « structurelle-résiduelle » repose sur un regroupement des activités économiques en 38 secteurs de la nomenclature d'activités et de produits française Naf rév. 2 (nomenclature agrégée NA38). Une des limites de cette méthode est que les valeurs obtenues pour les effets structurels dépendent de la finesse du découpage des variables mobilisées, ici les secteurs d'activités : plus le découpage est fin, plus l'effet structurel mesuré est important.

Analyse

L'économie régionale bénéficie d'une dynamique propre qui contribue de manière significative à la croissance de l'emploi salarié depuis 2000 et lui permet de mieux résister à la crise à partir de 2008. De nombreux secteurs présentent un dynamisme propre en Midi-Pyrénées, en tête desquels les services spécialisés, scientifiques et techniques, la construction aéronautique et spatiale, mais aussi la métallurgie et la fabrication de produits métalliques.

L'emploi salarié, tous secteurs d'activité confondus, a nettement progressé en Midi-Pyrénées au cours de la dernière décennie : 117 700 emplois supplémentaires ont été créés entre 2000 et 2011, soit + 1,1 % en rythme annuel moyen. Si l'emploi salarié de chaque secteur avait évolué dans la région au même rythme que la moyenne nationale, le nombre d'emplois salariés n'aurait augmenté que de 45 700 emplois en Midi-Pyrénées, soit de 0,4 % seulement en moyenne chaque année. Ainsi, plus de 60 % de l'accroissement de l'emploi salarié, soit 72 000 créations nettes d'emplois, relève d'une dynamique propre à la région. En particulier, depuis l'entrée dans la crise économique et financière en 2008, cet effet propre lui a permis de générer environ 16 000 emplois salariés nets supplémentaires.

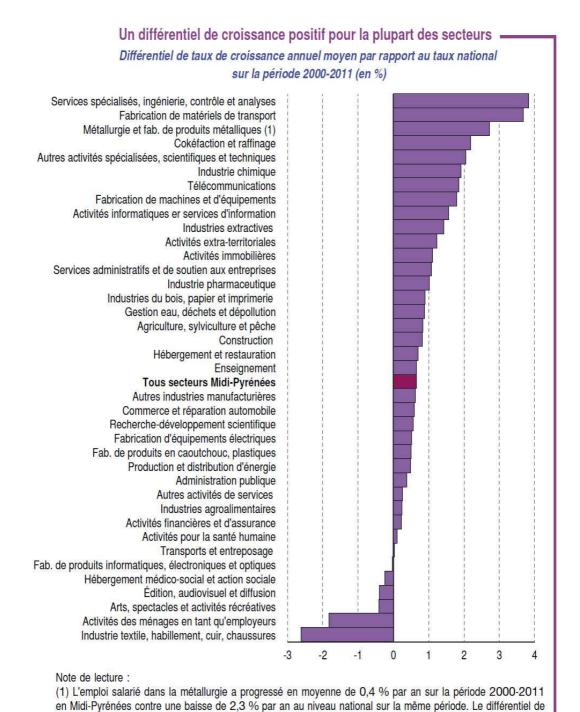
Sur les 38 secteurs identifiés dans l'analyse, 32 présentent un dynamisme propre à la région et pour 14 d'entre eux, le différentiel de croissance dépasse 1 % en rythme annuel.

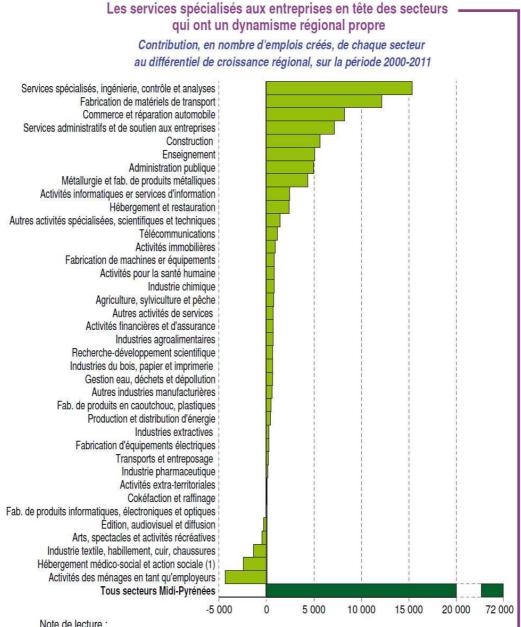
La plupart des activités industrielles ont un différentiel de croissance nettement positif dans la région. La fabrication de matériels de transport qui inclut la construction aéronautique et spatiale, l'industrie pharmaceutique et la métallurgie et fabrication de produits métalliques sont particulièrement porteuses. Entre 2000 et 2011, l'emploi salarié de ces secteurs progresse respectivement de 2,3 %, 0,8 % et 0,4 % par an en Midi-Pyrénées, alors qu'il recule de 1,4 %, 0,2 % et 2,3 % au niveau national. D'autres industries témoignent d'une meilleure résistance dans la région : l'industrie chimique, la fabrication de machines et d'équipement, les industries extractives et l'industrie du bois, papier et imprimerie perdent moins d'emplois en Midi-Pyrénées qu'en France métropolitaine. À l'inverse, l'industrie textile, de l'habillement, du cuir et de la chaussure subit des pertes d'emplois dans la région plus marquées que la moyenne nationale.

L'emploi salarié de la plupart des activités tertiaires s'accroît plus vite en Midi-Pyrénées qu'en moyenne en France. Les activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle et d'analyses techniques se distinguent par une dynamique régionale importante qui les situent au premier rang des secteurs porteurs : le différentiel de croissance régionale y est de 3,8 % par an. La progression de l'emploi est également forte dans les activités informatiques et les autres activités spécialisées, scientifiques et techniques avec, là aussi, un différentiel de croissance important. Le dynamisme de ces secteurs s'explique en partie par l'impact de la construction aéronautique et spatiale dans la région.

Cependant quelques secteurs tertiaires font exception comme l'hébergement médico-social et l'action sociale, les activités artistiques, culturelles, récréatives et sportives. En particulier, l'emploi salarié progresse nettement moins vite dans la région qu'au niveau national dans les activités où les ménages sont employeurs de personnel domestique. Quant au secteur de la construction, il présente un fort dynamisme, avec un différentiel de croissance de + 0,8 % par an.

Le nombre d'emplois supplémentaires créés entre 2000 et 2011 au regard du taux de croissance national permet d'identifier les secteurs qui contribuent le plus au différentiel de croissance global de la région. Les services spécialisés et la fabrication de matériels de transport se détachent très nettement avec respectivement 15 400 et 12 200 emplois supplémentaires créés, sur les 72 000 créations totales d'emploi imputables au différentiel de croissance de l'emploi régional entre 2000 et 2011. Viennent ensuite le commerce (+ 8 200), les services administratifs et de soutien aux entreprises (+ 7 200) la construction (+ 5 600), l'enseignement (+ 5 100), l'administration publique (+ 5 000) et la métallurgie (+ 4 400). À contrario, l'activité des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique, l'hébergement médico-social et l'action sociale et l'industrie textile-habillement-cuir freinent la dynamique de l'emploi propre à la région Midi-Pyrénées, avec des contributions négatives au différentiel de croissance de respectivement 4 400, 2 400 et 1 400 emplois de moins entre 2000 et 2011.

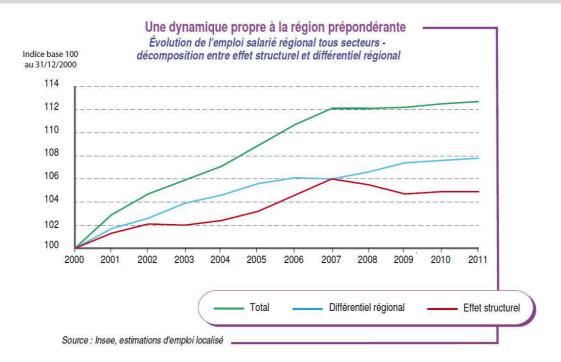




Note de lecture :

(1) Entre 2000 et 2011, 21 300 emplois salariés ont été créés dans l'hébergement médico-social en Midi-Pyrénées. Si la croissance avait été la même qu'au niveau national, 23 700 emplois auraient été créés dans la région. Ainsi, l'hébergement médico-social contribue négativement, à hauteur de - 2 400 emplois, au différentiel de croissance régional sur la période 2000-2011 (+ 72 000 emplois salariés).

Source : Insee, estimations d'emploi localisé



- « Le bilan économique 2012 en Midi-Pyrénées », Insee Midi-Pyrénées, mai 2013
- <u>« L'année économique 2011 »</u>, Insee Midi-Pyrénées, Dossiers de l'Insee n° 156, juin 2112
- « L'année économique 2010 », Insee Midi-Pyrénées, Dossiers de l'Insee n° 152, juin 2111